

QUI SONT LES TRAÎTRES ? Le Cas du PDC!

<http://www.hebdo.ch/les-blogs/pellissier-vincent-politique/lex-usa-qui-sont-les-tra%C3%A0tres>

EXTRAIT 1

Suite à cette affaire, certaines banques helvétiques démarchent activement des clients fraudeurs américains fuyant l'UBS. **Ces banques violent le droit américain** en adoptant consciemment un comportement **considéré comme criminel aux USA**. Le fisc américain se fâche, enquête et la Justice américaine ouvre des procédures contre 14 banques suisses (dont 2 banques cantonales, celles de **Zürich** et de **Bâle**). Prise dans ce filet, la banque suisse **Wegelin** « saute » et disparaît du paysage bancaire suisse.

Commentaire LLDC:

LA VRAIE QUESTION : CES BANQUES-LA QUE LE PDC ENTEND LIVRER EN PATURE; ONT-ELLES VIOLE LE DROIT SUISSE ET LA CONSTITUTION QUE LES PARLEMENTAIRES ONT JURE DE DEFENDRE ?

EXTRAIT 2

Etant donné les risques encourus par ces instituts bancaires, dont deux bénéficient d'une garantie d'Etat, le Conseil Fédéral est appelé à la rescousse. Il faut préciser ici qu'une banque condamnée par la Justice américaine et **qui perdrait sa licence pour exercer sur le territoire américain est condamnée à disparaître** rapidement car plus aucun institut financier au monde ne prendrait le risque de travailler avec elle sous peine de subir le même sort

Commentaire LLDC:

Ce n'est de loin pas une fatalité et pas du tout prouvé qu'une petite banque de gestion ou qu'une banque cantonale soit condamnée à disparaître parce qu'elle aurait perdu sa licence US. Ces banques doivent de toute façon, pour leurs transferts à l'étranger, passer par une banque internationale. Par ailleurs le business model d'une bonne partie des banques peut très bien s'accommoder de ne plus traiter avec les Etats-Unis, cette restriction ne touchant que des clients américains qui ne représente souvent qu'une part très minime des avoirs sous gestion. Enfin, il serait intéressant de voir la réaction des Etats-Unis si le boomerang leur revenait à la figure et si majoritairement les établissements bancaires décidaient soudainement de ne plus acheter de titres américains, de fonds américains ou de droit américain, de vendre les obligations en dollars ou les bons du trésor américain et de liquider leurs positions en dollars. Pa sûr que ce soit la Suisse la plus touchée. Surtout que le mouvement pourrait bien s'étendre à tous les pays qui n'apprécient que très moyennement les méthodes de cow-boys d'un gouvernement qui, il y a peu, était notre ami et sur lequel notre Gouvernement pro-atlantiste, entend très bientôt confier notre défense.

Commentaire LLDC:

Au passage nous aimerions dire toute notre sympathie aux Américains de l'étranger dont la vie devient un enfer. D'une part, en raison de la stratégie géopolitique de leurs gouvernants ils se trouvent la cible privilégiée de terroristes pour qui le scalp d'un Américain est toujours très valorisant et d'autre part, ils sont maintenant devenus la cible de leur propre pays qui les rackettent pour payer l'effort financier du premier point. On comprend mieux pourquoi certains ressortissants préfèrent rendre leur passeport américain.

EXTRAIT 3

Les banques ne peuvent pas livrer le nom des collaborateurs et des tiers ayant participé activement aux opérations de fraudes fiscales sans violer la loi suisse qui protège la sphère privée. C'est pourquoi le **Conseil fédéral propose aux chambres fédérales une loi qui lève cette interdiction de « livraison » pendant une année et inscrit dans cette loi la protection des employés et des tiers reconnus sans responsabilités** dans les affaires de fraudes fiscales aux USA

Commentaire LLDC:

A nouveau un angélisme qui prêterait à sourire s'il n'était aussi crucial pour l'avenir de notre pays. Quand une banque négocie avec le fisc américain, le conflit d'intérêt vient du fait que plus il "balance", plus il réduit sa facture finale. Les économies se montent en milliards de dollars. Penser que les menacer de payer quelques dizaines de milliers de francs parce que ce faisant ils ont violé la loi suisse, est tout simplement inquiétant à ce niveau de responsabilité du pays.

EXTRAIT 4

- Il n'y a pas de pression américaine car les USA ne nous demandent rien! Pour eux les procédures ordinaires peuvent très bien s'appliquer!
- Nous sommes les demandeurs afin d'éviter un fiasco pour notre place financière, pour notre économie et pour nos places de travail.
- Comme les USA ne nous demandent rien, il n'y a pas violation de la Souveraineté suisse. C'est une invention des médias et de l'UDC! Quant aux risques de créer un précédent... c'est déjà fait (cf. ce qui se passe en France avec l'UBS)

Commentaire LLDC:

Rien à déclarer si ce n'est que le PDC prend, en plus, ses électeurs pour des cons !

Marc R. Studer
Président
Le Lobby des Citoyens